

SAINTES - GRANDES RIVES - L'AGGLO**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 15 février 2024

Date de convocation : vendredi 9 février 2024

Délibération n° CC_2024_24
Nomenclature : 5.3.5Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 52

Votants : 55

Pouvoirs :

M. Eric BIGOT à M. David MUSSEAU, M.
Philippe CREACHCADEC à M. Joël TERRIEN,
Mme Véronique TORCHUT à M. Ammar
BERDAI

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Régie pour les déchets dotée de la seule
autonomie financière - Désignation des membres
du Conseil d'exploitation - Modifications

Le 15 février 2024, le Conseil Communautaire de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de l'Agglomération, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, Mme Amanda LESPINASSE, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Annie GRELET, M. Daniel MANDIN, M. Jean-Michel ROUGER, M. Alain MARGAT, M. Gaby TOUZINAUD, M. Pascal GILLARD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, Mme Marie-France DREY, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Cyrille BLATTES, M. Alexandre GRENOT, M. Jean-Claude CHAUVET, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, Mme Martine NATUREL, Mme Martine MIRANDE, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Sylvie BEGIN, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, M. Ammar BERDAI, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, M. Rémy CATROU, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Laurent DAVIET, M. Pierre DIETZ, M. Pierre MAUDOUX, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Pierre HERVE, M. Michel ROUX, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

Mme Aurore DESCHAMPS, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Mme Florence BETIZEAU, M. Charles DELCROIX, Mme Dominique DEREN, M. François EHLINGER, M. Jean-Philippe MACHON, Mme Céline VIOLLET, M. Patrick PAYET

Secrétaire de séance : Mme Amanda LESPINASSE**RAPPORT**

Le rapporteur rappelle que par délibération du 30 juillet 2020, le Conseil Communautaire a procédé à la désignation des membres du Conseil d'exploitation de la Régie des déchets lequel comprend 28 membres dont 16 Conseillers communautaires et 12 Conseillers municipaux.

Les représentants au titre des conseillers communautaires sont :

- Jérôme GARDELLE

- Bernard COMBEAU

- Eliane TRAIN
- Pierre TUAL
- Alain MARGAT
- Gaby TOUZINAUD
- Agnès POTTIER
- Gérard PERRIN
- Jean-Luc FOURRE
- Rémy CATROU
- Charlotte TOUSSAINT
- Ammar BERDAÏ
- Stéphane TAILLASSON
- Joseph De MINIAC
- Michel ROUX
- **Sylvie CHURLAUD**

Et les représentants au titre des conseils municipaux sont :

- Daniel MOULON
- Pascal PELLERIN
- Alain MALTERRE
- **David BOUVARD**
- Bruno GARDEN
- Alain DESTREGUIL
- Isabelle COSSON
- **Pierre DIETZ**
- Philippe CHASSERIEAU
- Sabine BONNAUD
- Lydia MARTINAUD
- Christine MESLAND

Suite à la volonté exprimée par Madame Sylvie CHURLAUD, représentante au titre des conseillers communautaires et à celle de Monsieur David BOUVARD, représentant au titre des conseillers municipaux de ne plus participer au Conseil d'exploitation de la Régie des déchets, il y a lieu de procéder à la désignation de nouveaux représentants.

Monsieur Pierre DIETZ, représentant au titre des conseillers municipaux, alors qu'il est conseiller communautaire, est proposé en remplacement de Madame Sylvie CHURLAUD démissionnaire de sa qualité de représentante au titre des conseillers communautaires.

Sont proposées par le Président au titre des représentants des conseils municipaux au sein du conseil d'exploitation en remplacement de Messieurs David BOUVARD et Pierre DIETZ : Monsieur Jean-Luc RABANIER, conseiller municipal de Thénac et Monsieur Bruno FERRARI, conseiller municipal de Saint Sever de Saintonge.

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1412-1, L. 2221-1 et suivants, et R. 2221-1 et suivants, et L. 2121-21,

Vu le décret n°2001-184 du 23 février 2001 relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public,

Vu les statuts de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo annexés à l'arrêté préfectoral du 31 octobre 2023, et notamment l'article 6, I, 7°), « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »,

Vu la délibération n°2017-224 du Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2017 portant création d'une régie pour les déchets dotée de la seule autonomie financière - Approbation des statuts,

Vu la délibération n°2020-128 du Conseil communautaire en date du 30 juillet 2020 portant désignation des membres du Conseil d'exploitation de la Régie des déchets dotée de la seule autonomie financière.

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la Régie des déchets en date du 6 février 2024,

Considérant que conformément à ses statuts, le Conseil d'exploitation de la régie est composé de 28 membres comprenant 16 Conseillers communautaires et 12 Conseillers municipaux,

Considérant que ces personnes sont désignées par le conseil communautaire sur proposition du Président de la CDA,

Considérant que, suite à la démission de deux membres du Conseil d'exploitation sont proposées par le Président les personnes suivantes au conseil d'exploitation :

Au titre des représentants du conseil communautaire :

-Monsieur Pierre DIETZ en remplacement de Madame Sylvie CHURLAUD

Au titre des représentants des conseils municipaux :

- Monsieur Jean-Luc RABANIER en remplacement de Monsieur Pierre DIETZ

- Monsieur Bruno FERRARI en remplacement de Monsieur David BOUVARD

Ainsi, il est proposé au Conseil Communautaire :

- **de désigner** les 3 membres proposés ci-dessous au Conseil d'exploitation de la régie des déchets de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo, dotée de la seule autonomie financière modifiant ainsi la liste des membres désignés par délibération du Conseil Communautaire n°2020-128 du 30 juillet 2020 comme suit :

- Monsieur Pierre DIETZ en remplacement de Madame Sylvie CHURLAUD au titre des représentants du conseil communautaire,

- Monsieur Jean-Luc RABANIER et Monsieur Bruno FERRARI en remplacement de Monsieur Pierre DIETZ et Monsieur David BOUVARD au titre des représentants des conseils municipaux.

- **d'autoriser** le Président ou son représentant en charge de la politique des déchets à signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité du scrutin secret l'ensemble de ces propositions par :

- 55 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



Amanda LESPINASSE



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.